

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DOMAZAN

Le 1^{er} juin 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2023

Présents : 10/14 : Mme CAPELLI Aurélie, Mme COLLOMB Valérie, M. CROUZET André, M DIJON Benoit, M. Louis DONNET, M. FABRE Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent, M. LOUCHE Robin

Absents : 4 /14 : M. FAYAD Ghassan, Mme STEEMERS Pascale, Mme CREPEL Christine, Mme GAFFET Muriel,

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M DIJON Benoit a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 10

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 0

ENEDIS Convention de servitude

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de servitude avec Enedis permettant l'installation de panneaux photovoltaïques au 113 route d'Estézargues pour le Domaine des romarins

Cette convention détermine les obligations de chacune des parties pour la pose de panneaux photovoltaïque et l'enfouissement des câbles enedis en conséquence pour rejoindre la parcelle AD 301, terrain non exploité

Enedis se voit attribuer les droits établis par la convention

Le propriétaire se voit attribuer les droits et obligations définies par celle-ci

Après lecture de la convention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à la signer

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, LOUIS DONNET

